

QUELLES MESURES POUR RENFORCER LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ECOLES ?

Cette question concerne le chapitre « L'ErE pour tous et tout au long de la vie », dans sa proposition 3 « Renforcer la gestion environnementale des lieux éducatifs ».

CONSTATS

PLAGE - Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique (Région bruxelloise)

Le principe de PLAGE est de réduire les consommations énergétiques en optimisant les systèmes de chauffage et moyennant des investissements mineurs dans le bâtiment et des investissements mineurs.

De 2009 à 2013, un programme "PLAGE Ecoles" a notamment été mené à l'échelle de la région bruxelloise. Pour mettre en place ce programme, ces 6 acteurs (FWB, CECP, CPEONS, SeGEC, FELSI et SIT) ont bénéficié d'un soutien financier et technique de la Région de Bruxelles-Capitale, pendant une période de 4 ans (2,845 Millions au total). Pour chacun, un subside annuel allant de 50.000 € à 180.000 € a permis d'engager d'un à trois Responsables Energie, dont la mission est de réduire la consommation d'énergie des écoles par des interventions à coût nul ou faible.

Plage Ecoles a concerné :

- 110 implantations de l'enseignement obligatoire en Région bruxelloise
- 541.900 m² soit 21% de la superficie de l'enseignement obligatoire
- 33.000 élèves

Les bénéfices estimés sont :

- une réduction de 18% de la consommation des combustibles (stabilisation électricité)
- 2,6 millions d'€ ont été économisés (principalement les dernières années)
- 13 500 tonnes de CO₂ ont été évitées

Perspective

Le financement bruxellois étant terminé, la suite du processus reste actuellement incertaine et dans les mains des réseaux de l'enseignement.

Plus d'infos sur : www.bruxellesenvironnement.be > professionnels > gestion durable de vos activités > Bâtiment durable > Primes et subventions > PLAGE.

<http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Professionnels/Informer.aspx?id=32601#ecoles>

UREBA - Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les Bâtiments publics et Assimilés (Région wallonne)

En Région wallonne, des subventions UREBA ont été octroyées à des écoles pour couvrir plusieurs démarches destinées à améliorer la performance énergétique des bâtiments (installation de systèmes de chauffage, isolation, remplacement d'installations d'éclairage et autres équipements, avec possibilité de réaliser un audit énergétique et une étude de préfaisabilité).

Nous ne connaissons pas l'évaluation du dispositif. Il semble avoir montré des limites notamment par l'absence (ou faible) d'un accompagnement technique. Il n'était également pas lié à des programmes de sensibilisation et d'accompagnement pédagogique.

<http://energie.wallonie.be/> (Département de l'Energie et du Bâtiment durable - DGO4- SPW)

Programmes d'éducation à l'énergie

De nombreux outils, animations, formations et accompagnements pédagogiques en matière d'éducation à l'énergie à destination des écoles sont soutenus par les deux Régions :

- En Région wallonne : <http://www.educ-energie.ulg.ac.be/>

- En Région bruxelloise :

<http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Ecoles/informer.aspx?id=86&langtype=2060&detail=tab3>

- La BD adresses utiles (www.reseau-idee.be/adresses-utiles-enseignement/) renvoie vers 27 organismes proposant des activités "énergie" en FWB, dont l'asbl Coren, spécialisée dans l'accompagnement de la gestion environnementale des écoles.

Outre la gestion énergétique, on peut aussi épinglez :

Gestion des déchets et déchets dangereux :

1. Les moyens essentiellement matériels, conteneurs de tri mis gratuitement à disposition des écoles par les intercommunales
2. Initiatives ponctuelles dotées d'incitants financiers pour améliorer la gestion environnementale des écoles comme par exemple l'élimination des déchets dangereux des écoles (www.edde.be - 2 éditions) ou les projets ponctuels réussis ou par l'équipement des écoles en fontaines à eau

Biodiversité & cadre de vie

3. Appel à projet biodibap (région wallonne) pour soutenir (techniquement) la biodiversité aux abords des bâtiments publics dont les écoles
4. Adopter des normes acoustiques pour la construction et la rénovation des bâtiments scolaires

Gestion des déplacements scolaires et réduction des CO2

5. Accompagnement des écoles pour initier des PDS (plus d'un tiers des écoles en Région bruxelloise ; démarche arrêtée en 2008/2009 en Wallonie)

Alimentation

6. Cantines durables
7. Prévention et achats durables en rapport avec l'alimentation

Qualité de l'air, sécurité, hygiène...

Mesures proposées

12. Evaluer et rassembler les données des programmes de gestion énergétique, ainsi que déchets, mobilité, eau, etc, des écoles et des besoins de celles-ci pour aller vers une plus grande efficacité environnementale.

13. Engager de Responsables en Eco-Gestion, à destination de tous les Réseaux (idéalement au niveau inter-réseaux) et au niveau des deux Régions, wallonne et bruxelloise.

14. Poursuivre et amplifier les programmes de formation de responsables énergie, ainsi que de management des déchets, dans les écoles, à l'attention des directeurs et du personnel technique. Elargir aux autres thématiques environnementales.

15. Articuler les programmes techniques de gestion énergétique avec des démarches pédagogiques et participatives, en s'appuyant sur les associations d'ErE DD et des dispositifs tels que les facilitateurs énergie en Wallonie. Renforcer ces dispositifs.

16. Sur le plan institutionnel, établir un organe de concertation et de collaboration entre les partenaires concernés (infrastructure, enseignement, réseaux, régions, associations d'éducation à l'énergie). Il pourrait être initié par l'Accord de Coopération en ErE DD existant entre la RW, la RB et la FWB.

17. Elargir la gestion énergétique à l'ensemble de la gestion environnementale (mobilité, bruit, déchets, eau, ...) des écoles, en priorité à la gestion et prévention des déchets avec des objectifs de réduction, et aux écoles qui veulent introduire leur mise en conformité réglementaire environnementale (demande de permis d'environnement, déclaration). Inciter davantage à réaliser un audit environnemental avant la mise en conformité.

18. Elargir de telles démarches à l'enseignement supérieur. Impliquer les étudiants, notamment en les stimulant à réaliser des travaux en matière d'ErE et de gestion environnementale et en les valorisant.

19. Elargir de telles démarches à l'ensemble du secteur socio-culturel.